



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18  
Pouvoir : 5  
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE  
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA  
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER

**ABSENTS** : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.

**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO

### DELIBÉRATION N° 65

**RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU

#### **OBJET : CONVENTION AVEC SRD POUR LA REALISATION D'UNE FRESQUE SUR UN POSTE DE TRANSFORMATION**

Les membres du conseil municipal sont informés que **dans le cadre du programme d'embellissement** de la commune, **une fresque va être réalisée** pendant les vacances scolaires d'avril par le **Point Jeunes et l'école de dessin sur un poste de transformation** situé avenue Victor Hugo à proximité du magasin Proxi.

Il est proposé aux membres du conseil municipal **de signer la convention** jointe à la présente avec SRD.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention de la commune pour la réalisation de la décoration murale sur la façade du poste de transformation.

----

**VU** la convention avec SRD,

**Considérant** le programme d'embellissement de la commune de la Naintré,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **approuve** la signature d'une convention avec SRD pour la réalisation d'une fresque par le Point Jeunes et l'école de dessin sur un poste de transformation,

- **charge** Mme la Maire de sa signature et de toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

